

## **Lettre de mission des chefs de cour**

à Madame XXX,

en sa qualité de référente régionale pour le développement durable.

La présente lettre de mission à effet du XXX est remise à Madame XXX, XXX à XXX, afin d'exercer la mission de référente pour le ressort de la cour d'appel dans le cadre des actions mises en place pour la prise en compte du développement durable dans l'organisation et le fonctionnement de tous les services de la cour d'appel et des tribunaux du ressort.

Dans le cadre de ses fonctions de référente régionale, Madame XXX aura pour mission :

- de participer à la mise en œuvre de la charte régionale d'actions en faveur du développement durable signée par les chefs de cours, les chefs de juridiction du ressort et les bâtonniers,
- de coordonner l'application dans le ressort de la cour des circulaires du premier ministre en date du 3 décembre 2008 et du 25 février 2020 relatives à l'engagement de l'État afin d'assurer la transition écologique et solidaire dans les services publics,
- d'assurer la liaison avec le secrétariat général et la direction des services judiciaires pour toutes les actions relatives au développement durable,
- d'animer le réseau des référents qui seront désignés dans toutes les juridictions du ressort en lien avec le service d'administration régionale,
- d'identifier et de permettre le partage des bonnes pratiques mises en œuvre dans le ressort de la cour de Limoges ou dans les autres cours d'appel,
- d'assurer en tant que de besoin une mission d'échange avec les représentants locaux des autres directions du ministère et plus généralement des partenaires de l'institution judiciaire pour toutes les actions en lien avec le développement durable.
- de réunir au moins une fois par an tous les correspondants locaux de la cour d'appel et des tribunaux pour établir un bilan des actions menées en faveur du développement durable dans le ressort de la cour,



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des services judiciaires  
Cour d'appel de Limoges**

- d'adresser aux chefs de cour un bilan annuel recensant toutes les initiatives conduites dans le ressort pour la prise en compte du développement durable.

Fait à XXX, le